



© Emilie Boudoin



Programme estival 2026

Animations, concerts, journées des enfants, soirées gourmandes, événements associatifs culturels et sportifs, feux d'artifice...

Retrouvez toutes les animations de cet été dans le programme de la saison estivale 2026 !

[Découvrez le programme](#)

Restez connectés

Suivez toutes les informations, les alertes et les actualités de la ville :

- Sur l'application officielle de la ville de Vendays-Montalivet, disponible sur App store et sur Google play
- Sur les réseaux sociaux de la ville (facebook et instagram)
- Sur le site internet





Bougez tout l'été avec Monta Sports !

Toute l'équipe de Monta Sports est prête pour une nouvelle saison fun et sportive !

En famille, entre amis ou en solo (à partir de 15 ans), profitez gratuitement de nombreuses activités : cours de sport, initiations, tournois et animations. Des activités adaptées aux enfants de 7 à 14 ans seront également proposées.

Programmation du 1er juillet au 31 août.

Renseignements et réservations : 06 81 66 36 07

[Découvrez le programme](#)

[Facebook Monta Sports](#)



L'Office de Tourisme

Besoin d'un renseignement ou d'un conseil ? L'Office de Tourisme vous accueille tout au long de l'année pour vous accompagner dans votre quotidien ou enrichir le programme de vos vacances !

Reprise cette année des « Découvertes de Monta », laissez-vous tenter par des visites, balades et sorties inédites et gratuites, pensées pour vous offrir des expériences immersives et enrichissantes au cœur de notre belle commune.

Horaires du 15 juin au 30 septembre 2026

Du lundi au dimanche, de 9h00 à 19h00

[Site internet](#)



Poste provisoire de gendarmerie

Afin de faciliter vos démarches durant la période estivale, un poste provisoire de la gendarmerie est mis en place à Montalivet.



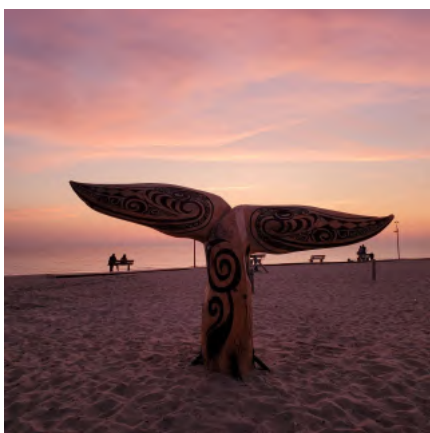
Horaires d'ouverture :

Du jeudi 02 au vendredi 10 juillet 2026 inclus
Accueil du public de 10h00 à 13h00

Du samedi 11 juillet au jeudi 23 août 2026 inclus
Accueil du public de 10h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00

Du lundi 24 au samedi 29 août 2026 inclus
Accueil du public de 10h00 à 13h00

Contact téléphonique sur horaires d'ouverture du
poste : 06 83 66 94 64



Le sentier d'art Terra Medoca

À découvrir tout au long de l'année.

Laissez-vous tenter par une promenade inspirante
au cœur de la nature et découvrez la commune avec
un esprit créatif !

Visitez une exposition hors les murs qui éveillera
votre curiosité tout en vous interrogeant sur les
enjeux environnementaux qui touchent Vendays-
Montalivet.

Pour cette 6e édition, de nouvelles œuvres sont en
cours d'installation et seront libres d'accès

[En savoir plus](#)



Les visites de la Maison du Patrimoine

La Maison du Patrimoine permet d'en apprendre
davantage sur les activités et le patrimoine local.
L'association Los Tradinaires y expose photos,
outils, documents historiques afin de présenter le
travail des anciens résiniers de la commune.

100 000 ans d'histoire du Médoc y sont décrits : sa
géologie, son histoire, son climat, sa faune, sa
flore...

Horaires du 1er juillet au 1er septembre 2026

Les mardis ouverture en continu de 10h00 à 12h00
et de 14h30 à 19h00

et de 17h00 à 19h00

Groupes limités à 12 personnes
Renseignements au 05 56 09 30 12



Les marchés de la ville

Marché de plein air de Montalivet

Tous les jours d'avril à octobre
Du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30
Les week-ends et jours fériés de 8h30 à 14h00
Place du marché, Montalivet

Halle de Montalivet

Toute l'année
Du mardi au dimanche de 8h00 à 13h30
Les week-ends de 8h00 à 14h00
Place du marché, Montalivet

Marché de plein air de Vendays

Toute l'année
Le dimanche de 8h00 à 13h30
Place de l'église, Vendays

Soirées gourmandes

Du 17 juillet au 28 août 2026
Tous les vendredis de 19h à minuit.
Jardin de la Cure, Vendays

COIN INFOS



Registre du CCAS

Afin de mieux accompagner les personnes isolées, âgées ou en situation de fragilité (handicap, maladie, isolement...), la commune tient à jour un registre confidentiel des personnes vulnérables habitant sur la commune.

En cas de forte chaleur, de grand froid, de crise sanitaire ou autre situation exceptionnelle, ce registre permet au CCAS de prendre contact rapidement et d'assurer un suivi adapté.

Qui peut s'inscrire ?

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes isolées
- Les personnes en situation de handicap

- Les personnes en situation de handicap

Un proche, un voisin, un aidant ou un professionnel peut aussi proposer l'inscription.

[Formulaire d'inscription](#)



Horaires surveillance plages

Plusieurs zones de baignade surveillées sont réparties sur la commune, offrant à chacun la possibilité de profiter de l'océan en toute sérénité.

Plage centrale/nord

Du 27 juin au 30 août : 11h00 – 19h00

Plage sud

Du 29 juin au 30 août : 11h00 – 19h00

Plage du CHM – plage 1

Du 27 juin au 30 août : 11h00 – 19h00

Plage du CHM – plage 2

Du 4 juillet au 30 août : 11h00 – 19h00

Plage de l'ACM

Du 7 juin au 4 juillet : 12h00 – 18h30

Du 5 juillet au 29 août : 11h00 – 19h00

Rappel important : Baignez-vous uniquement dans les zones surveillées et pendant les horaires affichés. En dehors de ces créneaux, les risques (comme les courants de baines) restent bien réels.



Distributeur automatique de billet

Nous rappelons que le distributeur automatique de billets situé à l'extérieur, à droite de l'agence postale communale de Montalivet, est un équipement appartenant à la Banque Postale.

Par conséquent, le personnel de l'agence communale n'a pas accès au distributeur et ne peut intervenir en cas de dysfonctionnement.

Pour tout problème, nous vous invitons à contacter directement votre banque. Pour les clients de la Banque Postale, veuillez contacter le 3639.

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES



Plateforme déchets verts

Nous rappelons aux usagers que la plateforme de déchets verts est strictement réservée aux végétaux. Seuls les déchets dits « verts » ou biodégradables sont tolérés sur le site (tonte de pelouse, branchages, feuilles mortes, tailles de haies).

Elle ne constitue en aucun cas une décharge.

Nous constatons malheureusement des dépôts de déchets non autorisés. Ces pratiques provoquent des dégradations du matériel, génèrent des coûts supplémentaires pour la commune et peuvent occasionner des risques importants, en cas de fortes chaleurs notamment.

Nous rappelons que le site fait l'objet de contrôles réguliers (agents municipaux et vidéoprotection). Tout manquement aux règles entraînera :

- La suspension immédiate et définitive de l'autorisation d'accès au site.
- L'application d'une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 750 € pour l'abandon de déchets.



Espaces sans tabac

Pour rappel, depuis l'été 2025, afin de protéger les plus jeunes au tabagisme passif, réduire la pollution des mégots et avancer vers une génération sans tabac, il est interdit de fumer dans plusieurs espaces publics extérieurs en France :

- Parcs et aires de jeux pour enfants,
- Espaces sportifs en plein air,
- Arrêts de bus et zones d'attente,
- Entrées des bâtiments publics,
- Plages.

Fumer dans ces espaces est considéré comme une contravention de 4^e classe, passible d'une amende forfaitaire de 135€.

Par ailleurs, pour préserver notre environnement et d'améliorer la propreté de nos rues, il est essentiel de ne pas jeter les mégots au sol.
Cet hiver, de nouveaux cendriers ont été installés sur la commune : pensez à les utiliser !



Camping-cars stationnement réglementé

Le stationnement des camping-cars est autorisé uniquement sur les aires aménagées (camping-car parks).

Le stationnement sauvage (plages, champs, bords de route...) est interdit et peut être verbalisé.

Camping-car parks à Vendays-Montalivet :

- Camping municipal de l'Océan
- Front de mer, plage sud (1 Bd de Lattre de Tassigny)
- Vers le stade Stéphane Duolé (45 Av de l'Europe)



Dépôts sauvages interdits

En cette période estivale, les incivilités augmentent.

Jeter ses déchets n'importe où est un délit passible d'une amende allant jusqu'à 15 000€.

Ces actes polluent notre environnement, nuisent à la nature et dégradent notre cadre de vie.

Une solution simple : la déchèterie de Vensac, route de Tastesoule.



Poubelles ramassées, poubelles rangées

À Vendays comme à Montalivet, les jours de collecte des déchets restent inchangés : bacs verts et jaunes chaque semaine, bac noir une semaine sur deux, selon le calendrier du Smicotom.

(> <https://www.smicotom.fr/>)

Par souci de propreté, d'accessibilité des trottoirs et de respect pour les voisins, chaque foyer – particulier comme commerçant – doit rentrer ses

particulier comme commerçant doit rentrer ses bacs dès la collecte effectuée. Les laisser sur la voie publique n'est ni esthétique, ni civique et parfois même gênant.

Et pour les résidences secondaires ou les venues en week-end ? Des points d'apport volontaire sont à disposition sur :

- Vendays au stade Rigobert Nougerède
- Montalivet rue Colonie Dassault (en face de l'espace Sirougnnet) et rue André Goulée (en face de la Maison des Jeunes).



Entretien bordure de propriété

Il est important de veiller à l'entretien régulier des bordures de votre propriété donnant sur la voie publique notamment :

- Le désherbage des trottoirs et caniveaux ;
- Les tailles des haies et végétaux débordant sur la chaussée ou le trottoir ;
- Le maintien en bon état de propreté de la portion de voie bordant votre terrain.

Ces gestes simples contribuent à la sécurité, à l'accessibilité et à la propreté de notre commune, tout en préservant un cadre de vie agréable pour tous.

RETOUR EN IMAGES

Formation et cohésion des maîtres-nageurs sauveteurs

Samedi 27 et dimanche 28 juin dernier, les nouveaux maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) de la commune se sont retrouvés à la plage Nord de Montalivet pour deux journées de formation et d'entraînement.

L'objectif : accueillir les nouveaux membres de l'équipe et renforcer la cohésion du groupe à travers différents exercices pratiques. Ces mises en situation permettent d'harmoniser les techniques de chacun afin que l'ensemble de l'équipe applique les mêmes méthodes d'intervention tout au long de la saison.

Ce fut également l'occasion pour les élus de rencontrer l'équipe, échanger avec les sauveteurs et présenter les orientations ainsi que les attentes de la collectivité pour la saison estivale à venir.

Une préparation essentielle pour garantir un dispositif de surveillance efficace et assurer la sécurité de tous les usagers de nos plages cet été.



Mairie de Vendays-Montalivet
11 rue de la Mairie
33930 VENDAYS-MONTALIVET
05 56 73 32 02
secretariat.maire@vendays-montalivet.fr
www.vendays-montalivet.fr



Cet e-mail a été envoyé à mail@christian-buettner.de

[Se désinscrire](#)



© 2023 Mairie de Vendays-Montalivet

